

211C0336

FR0000053456-OP006-RO03

18 mars 2011

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

**SOCIETE FINANCIERE DE COMMUNICATION ET DU
MULTIMEDIA**

(Euronext Paris)

- 1 - Le 16 mars 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société SOCIETE FINANCIERE DE COMMUNICATION ET DU MULTIMEDIA (ci-après dénommée « SFCM »), déposée par CM-CIC Securities, agissant pour le compte de la société SFR (cf. Décision & Information 211C0324 du 16 mars 2011).

La note d'information conjointe des sociétés SFR et SFCM (visa n°11-074 du 16 mars 2011) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **21 mars au 1^{er} avril 2011 inclus**.

CM-CIC Securities se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de SFR, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Le retrait obligatoire interviendra le **4 avril 2011**.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions SFCM sera reprise le 21 mars 2011.